



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV
État-major

Procédure de consultation de la révision de la loi sur les épizooties

du 28.05.2025 au 31.07.2025

Avis de

Nom / entreprise / organisation / service : Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre

Sigle entreprise / organisation / service :  **Prométerre**

Adresse, lieu : Avenue des Jordils 1, 1001 Lausanne

Interlocuteur : Guyliane Leuba

Téléphone : 021 614 24 36

Courriel : g.leuba@prometerre.ch

Date : 31.07.2025

Remarques importantes :

1. Nous vous prions de ne pas modifier le formatage du formulaire.
2. Merci d'utiliser une ligne séparée par article de la loi.
3. Veuillez faire parvenir votre avis au **format Word** d'ici au 31 juillet 2025 à l'adresse suivante : vernehmlassungen@blv.admin.ch

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne
Tel. + 41 58 463 30 33
<https://www.blv.admin.ch>

Le directeur

Martin Pidoux

Le président

Christophe Longchamp

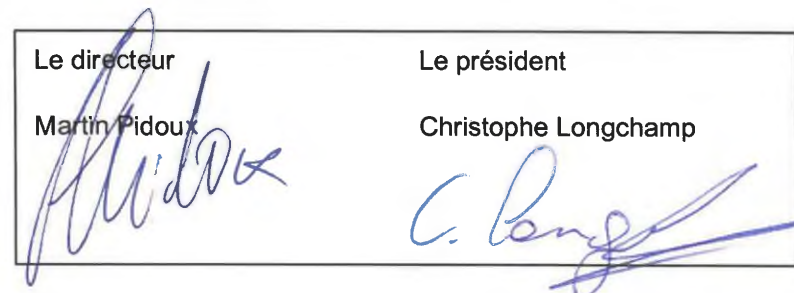


Table des matières

1. Remarques générales concernant la révision de la loi sur les épizooties
2. Remarques sur les différentes dispositions de la loi sur les épizooties
3. Remarques sur les différentes dispositions de la loi sur les produits thérapeutiques

1. Remarques générales concernant la révision de la loi sur les épizooties

Remarques générales

Prométerre soutient la révision proposée de la loi sur les épizooties (LFE), visant à instaurer une base légale permettant, en situation d'urgence, l'importation et l'utilisation de médicaments vétérinaires immunologiques non autorisés en Suisse. Cette modification est nécessaire et urgente pour garantir une réponse rapide et efficace face à des menaces majeures touchant le cheptel helvétique.

La législation actuelle en matière de produits thérapeutiques montre ses limites lors d'événements sanitaires exceptionnels. L'absence de vaccin autorisé et l'impossibilité d'agir rapidement peuvent mettre en danger la santé animale, la viabilité économique des exploitations, ainsi que le bien-être des animaux en cas d'épizootie.

Alors que l'Union européenne dispose déjà d'un mécanisme d'exception permettant à ses États membres de recourir à des vaccins non autorisés en cas d'urgence, la Suisse ne bénéficie actuellement d'aucune souplesse équivalente. L'introduction d'une telle base légale permettrait de combler cette lacune et de ne pas désavantager la Suisse.

La révision de la LFE offre une solution, permettant d'agir dans l'intérêt du cheptel suisse. La langue bleue, la peste porcine africaine, comme d'autres épizooties émergentes, peut occasionner des mortalités élevées, des pertes de production, et fragiliser durablement les filières d'élevage. Dans ce contexte, le recours exceptionnel à des vaccins non encore autorisés, mais dont l'efficacité est reconnue dans d'autres pays, constitue une nécessité absolue et une mesure de bon sens.

Cependant, pour que cette disposition produise pleinement ses effets, il est essentiel que les autorisations d'urgence puissent être mises en œuvre de manière rapide et pragmatique. Les procédures doivent être allégées autant que possible, tout en maintenant un bon niveau de sécurité sanitaire. Il s'agit d'un outil de gestion de crise, non d'un assouplissement généralisé du régime d'autorisation des médicaments vétérinaires et c'est pourquoi cet outil doit être efficace et rapide à mettre en place.

Pour ces raisons, Prométerre soutient la révision soumise à consultation visant à autoriser l'importation de vaccins pas autorisé en Suisse, mais demande que sa mise en œuvre soit le plus simple et rapide possible.

2. Remarques sur les différentes dispositions de la loi sur les épizooties		
Remarques générales		
Article	Commentaires / remarques	Proposition de modification (texte)

3. Remarques sur les différentes dispositions de la loi sur les produits thérapeutiques		
Remarques générales		
Article	Commentaires / remarques	Proposition de modification (texte)